

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 9429

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre : Ex. Agent.

Nom & Prénom : KHNIFI ABDELLAH

Date de naissance : 13-05-1963

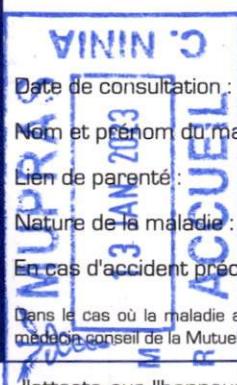
Adresse : LOT ILHAM N° 57 Rue 7 HAY HAASSANI

CASA

Tél. : 06 35 53 87 66 Total des frais engagés : 4.700,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



09/01/2023

Date de consultation : 09/01/2023

Nom et prénom du malade : KHNIFI ABDELLAH

Age : 60

Lieu de parenté :  Lui-même

Nature de la maladie : affection

Conjoint

Enfant

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 09/01/2023

Signature de l'adhérent(e) :

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05-01-23		5	2000 HT	Dr. Hanafi Opticien Optometriste N° 100 Errabit Rue 50 N. El Oulfa - CASABLANCA Tél: 05 22 93 29 91

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

#### **ANALYSES - RADIOPHARMACIES**

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
M-A-D Optic Opticien Optométriste 63 Rue Aguihate Casa Dr. Sam Daali	12/07/03					48000

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

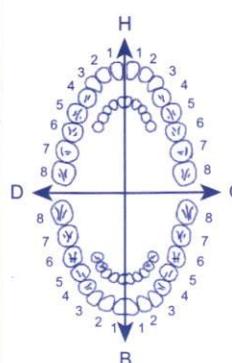
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

#### **(Création, remont, adjonction)**



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Docteur . Hamid FARAH**

**Ophtalmologiste**



**الدكتور . حميد فراح**

**أخصائي أمراض و جراحة العيون**

**جلالة - ضغط العين - الحول**

**مسالك الدموع - انجيوكرافيا**

**الليزر - العدسات الاصقة**

**جراحة عيوب البصر**

**طبيب العيون سابقًا بمستشفى 20 غشت**

**طبيب العيون سابقًا بمستشفى مولاي يوسف**

**Spécialiste de la Chirurgie  
et des Maladies des Yeux**

**Cataracte - Glaucome - Strabisme**

**Voies Lacrymales - Angiographie**

**Laser - Lentilles de Contact...**

Ancien Médecin Ophtalmologiste à l'hôpital 20 AOÛT

Ancien Médecin Ophtalmologiste à l'hôpital My Youssef

Casablanca, Le

09 JAN. 2023

الدار البيضاء في

Khnifi A5ellah.

Abdjalil rc

OS: +2,25 (-1,25 @ 95°)  
OU: +2,50 (-1,25 @ 80°)

M. J. on R.

Ash: +2,5 OLS

**M-A-D Optic**  
Opticien Optométriste  
63 Rue Agtihate Casa

**Docteur Hamid FARAH**  
**Ophtalmologiste**  
2d Oum Errabit Rue 50 N° 3  
El Oulfa - CASABLANCA  
Tel: 05 22 93 29 91

Bd OUM Errabii - Rond point OMAR EL MOKHTAR Rue 50 N°3 - EL OULFA - Casablanca - Tél.: 05 22 93 29 91

شارع أم الربيع - مدارع عمر المختار - زنقة 50 رقم 3 حي الألفة الدار البيضاء - الهاتف:



*Un autre regard sur vos yeux*

OPTICIEN - LUNETTIER - CONSEILS VISAGISTE

FACTURE N° :

N° 504721

Casablanca, le: 12 - 1/23

Mme / Mr : Béni El Abdellatif

Dr: HAMID DAALI

OD : 95° YL 1.21 +2.20

OD : +2,56 VP-Add

OG : 80° -0.20 +2.80

OG : +2,56

Monture

METAL 1600.00 DH

Verres

Blu

200m.m.c. 42

3000.00 DH

DH

Total à payer: 4600.00 DH

Arrête la présente facture à la somme de : Quatre mille

Cinq cents dirhams

Akram Daali

M-A-D Optic

Opticien Optométriste

Inpe : 065032633 63 Rue Rguibat Casa

Cachet et signature

M-A-D Optic

Opticien Optométriste

63 Rue Rguibat Casa

Adresse: 63 Rue Rguibat Bourgogne - Casablanca Tel: 05 22 29 55 36

Capitale: 0092833 - Patente: 35402703 - IF: 47232711 - RC: 6123

Inpe: 005032633 ICE: 002642590000069